

Décision

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service de la mobilité du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement suite aux abondantes précipitations de l'hiver 2017 – 2018 entraînant d'importants dégâts sur les routes valaisannes

du 12 juin 2018

Le Grand Conseil du canton du Valais

vu l'article 41 lit. a) et c) de la Constitution cantonale;
vu la loi sur les routes du 3 septembre 1965;
vu la loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007;
vu la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980;
vu l'ordonnance sur la gestion financière du 29 juin 2005;
sur la proposition du Conseil d'Etat,

décide:

Art 1

¹ Un crédit supplémentaire de 22'866'000 francs est octroyé, pour l'année 2018, au Service de la mobilité du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement pour la remise en état des routes cantonales suite aux intempéries de l'hiver 2017 - 2018.

² Ce montant est réparti comme suit pour faire face aux obligations prévisionnelles des trois Arrondissements du Service :

Section	Centre de coûts	Rubrique	Montant
Arrondissement 1 – Haut-Valais	1701	314.MCH2	8'548'000.-
Arrondissement 2 – Valais central	1686	314.MCH2	7'878'000.-
Arrondissement 3 – Bas-Valais	1691	314.MCH2	6'440'000.-
		Total	22'866'000.-

³ Le montant des travaux prévus sur les routes principales suisses est d'environ 1.31 million de francs avec une participation cantonale de 7% soit 92'000.- francs et de 70% sur les autres routes cantonales sur 21.55 millions de francs soit 15'086'000.- de francs. La part nette à charge de l'Etat sera d'environ 15'178'000.- de francs.

Art. 2

¹ Le Conseil d'Etat, par le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, est chargé de l'application de la présente décision.

² La présente décision portant sur une dépense ordinaire n'est pas soumise au référendum facultatif et entre immédiatement en vigueur.

Ainsi décidé en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 juin 2018.

La présidente du Grand Conseil: **Anne-Marie Sauthier-Luyet**
Le chef du Service parlementaire: **Claude Bumann**